

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 24 septembre 2025

### Une amélioration notable de la situation hydrologique après les fortes pluies du week-end

Lors de sa réunion du 24 septembre 2025, l'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a analysé la situation hydrologique du département de l'Indre. Composé des principaux acteurs concernés par la gestion de l'eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et des services de l'État, l'ORE assure une veille continue et propose au préfet des mesures adaptées aux conditions locales.

Anticipées par les prévisionnistes, de fortes pluies ont concerné l'ensemble du département ce week-end avec des cumuls allant de **24 à 48 mm** (voir plus localement) en 2 jours. Ces pluies sont tombées sur des sols déjà humides et ont donc bien plus bénéficié aux milieux aquatiques que celles de la fin août. Les premiers effets se sont rapidement fait sentir avec une remontée des débits sur tous les cours d'eau du département et une forte hausse de l'indice d'humidité des sols.

De nouvelles pluies sont en cours depuis hier et l'humidité devrait se maintenir jusqu'à vendredi. Ces pluies sont d'autant plus favorables qu'elles sont accompagnées par une fraîcheur notable : les températures, en particulier en journée, seront sous les normales cette semaine (anomalie de -3 à -5°C par rapport aux normales de saison) ce qui réduit l'évaporation. L'amélioration de la situation devrait donc se poursuivre ces prochains jours.

### Levée des mesures de restriction

Ainsi, le préfet décide de lever les restrictions actuellement en vigueur **le jeudi 25 septembre 2025 à 00h01** sur l'ensemble des bassins du département.

La levée des restrictions permet aux propriétaires d'étang de pouvoir manœuvrer les vannes notamment pour vidanger. La vidange est une **action indispensable (recommandée tous les 3 ans)** pour la bonne santé d'un plan d'eau mais si certaines règles ne sont pas respectées, elle peut avoir de **graves répercussions** sur les milieux aquatiques en aval. Nous rappelons qu'il est impératif d'effectuer une vidange lente et en évitant la fuite de grandes quantités de matière en suspension (MES) dans le milieu. Pour cela, la méthode la plus efficace reste l'installation d'un filtre à paille en sortie pour retenir les MES. Avant toute vidange, il est nécessaire d'informer les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) à l'adresse suivante : [ddt-eau@indre.gouv.fr](mailto:ddt-eau@indre.gouv.fr).

De plus, il est important de rappeler que la vidange des plans d'eau en 1<sup>re</sup> catégorie piscicole est interdite **du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante**. Les cours d'eau en 1<sup>re</sup> catégorie piscicole figurent en rouge dans **l'annexe**. En cas de doute, contactez l'unité Eau de la DDT.

*Afin de suivre au mieux l'évolution de la sécheresse et les mesures de restriction en vigueur dans le département, rendez-vous sur <https://vigieau.gouv.fr/>. Pour plus d'information, contactez la DDT à l'adresse suivante : [ddt-ore@indre.gouv.fr](mailto:ddt-ore@indre.gouv.fr).*

### Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06  
Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19  
Mél : [pref-communication@indre.gouv.fr](mailto:pref-communication@indre.gouv.fr)

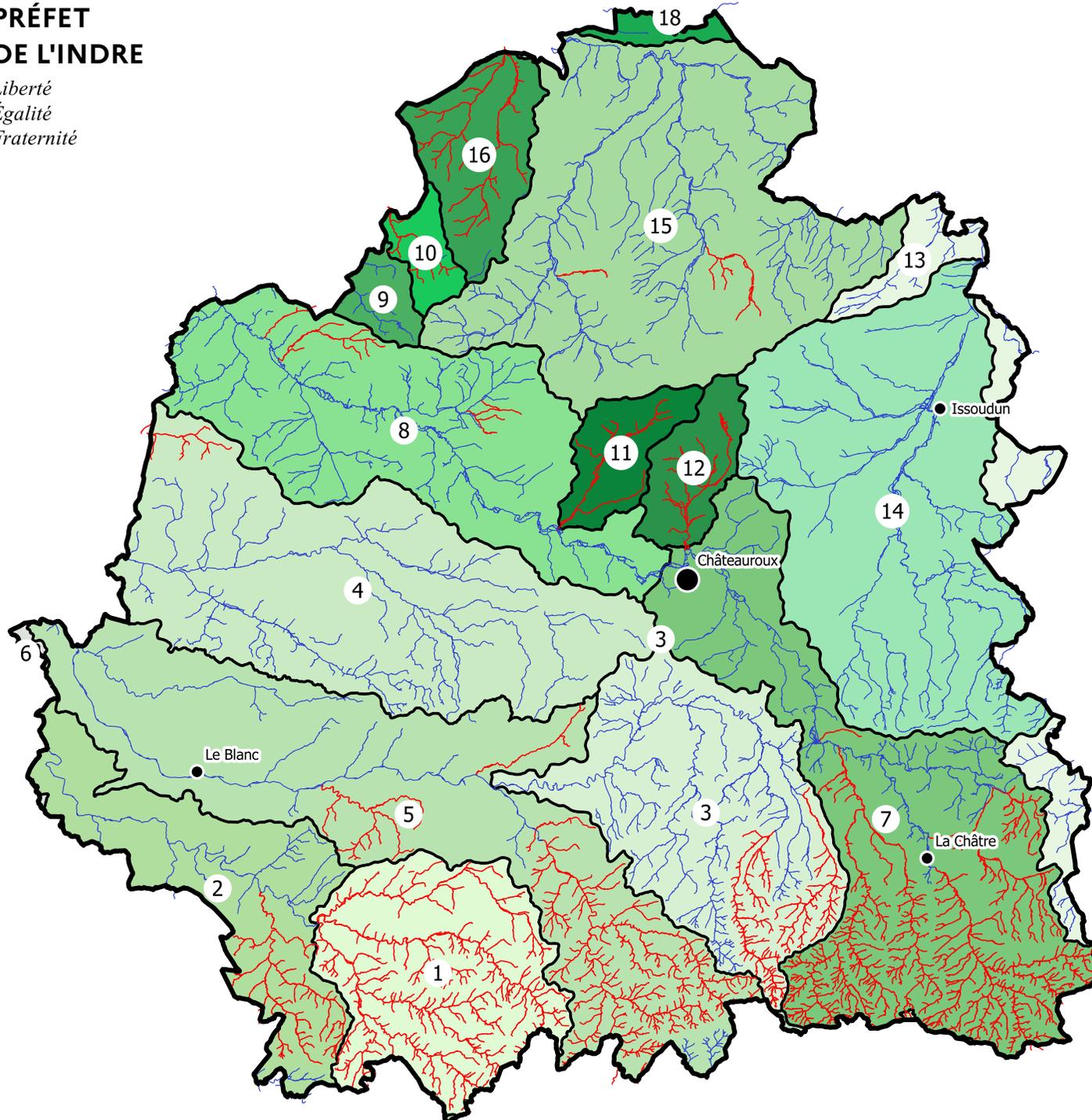
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583  
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



PRÉFET  
DE L'INDRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le classement piscicole des cours d'eau  
Arrêté du 08 décembre 2017  
36-2017-12-08-004



N°	Nom bassin versant
1	Anglin amont
2	Anglin aval
3	Bouzanne
3	Bouzanne
4	Claise
5	Creuse
6	Gartempe
7	Indre amont à chtx
8	Indre aval
9	Indrois
10	Tourmente
11	Trégonce
12	Ringoire
13	Arnon
14	Théols
15	Fouzon
16	Modon
18	Cher

**Classement piscicole**  
— 1ère catégorie  
— 2nde catégorie